

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 660 portant approbation de rôles des contributions directes.

n° 660

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1950

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

Art. 2

Les sommes visées à l'article 1er du présent arrêté seront portées en déduction du montant des rôles émis sur le

chapitre 1er ; du budget local, exercice 1950, par voie de certificats de dégrèvement, délivrés par l'ordonnateur-délégué, Lire :

Art. 2

Les sommes visées à l'article 1er du présent arrêté seront portées en déduction du montant des rôles émis sur le

chapitre 1er du budget local, exercice 1950, par voie de certificats de dégrèvement délivrés par l'ordonnateur-délégué ou par voie de mandats budgétaires. (Le reste sans changement.)

Le Gouverneur, . N. SADOUL.